

16.ART

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €
115 RUE SAINT-DOMINIQUE – 75007 PARIS
RCS PARIS 443 417 795
(ci-après la "Société")

DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 11 JUIN 2026

(Seules les résolutions ayant effet sur la présente formalité sont reproduites ci-après.)

Résolution

Modification des statuts relative à la cession de parts sociales

L'Associé Unique, décide de modifier l'article affecté par la cession susvisée (article Article 7 - Capital social) pour rendre compte de la nouvelle répartition du capital décrite ci-dessous ;

Monsieur Damien SAEZ à concurrence de :

- Huit cents (800) parts sociales en pleine propriété

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution

Constatation de la perte du caractère pluripersonnel de la Société

Comme conséquence de la cession de parts sociales ainsi réalisée, l'Associé Unique prend acte que la Société revêt désormais un caractère unipersonnel.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait certifié conforme

Monsieur Damien SAEZ